lequel statuera de suite, par décision motivée, sur l'emprisonnement ou la mise en liberté du prévenu.

Néanmoins celui-ci sera immédiatement mis en liberté s'il offre bonne et suffisante caution de se présenter en justice et d'acquitter l'amende encourue, ou s'il consigne ladite amende.

Concerts et Spectacles

Un concert de bienfaisance.— L'Association amicale des anciens élèves de l'Ecole du Moulin, organise, pour le dimanche 29 janvier, avec le gracieux concours du *Club Fourchettes*, un concert suivi de bal, au profit des élèves nécessiteux de l'Ecole du Moulin.

Le programme, qui sera arrêté dans quelques jours, promet d'être très attrayant.

La recette permettra à l'Association du Moulin de donner des vêtements aux enfants pauvres de cette Ecole.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du mercredi 11 janvier.* — OUTRAGES A L'AUDIENCE. — Un jeune homme d'une vingtaine d'années, du nom de Vindevogel, venait d'être condamné à quatre mois de prison pour vol dans un magasin à Lille, quand en s'en retournant à sa place il dit à demi-voix : « Tas de c.., tas de paysans ». Le gendarme de service et quelques personnes qui se trouvaient sur le passage de Vindevogel, avaient seuls entendus le propos qui est rapporté au substitut du juge.

Celui-ci requiert l'application de la loi à raison de ces outrages. Vindevogel est ramené sur le banc et après la déposition du gendarme. A qui vous adressiez-vous ? .. lui demande le président. A vous autres, répartit le prévenu d'un air sinistre et fâché : vous me condamnez, je ne sais pas pourquoi .. Le tribunal lui inflige une peine de deux ans.

— Je sais au moins pourquoi je suis condamné, maintenant, conclut le jeune homme en s'éloignant.

UNE SAVANTE INDÉLICATE. — Mme *Cugnet*, épicière à Roubaix, expose au tribunal qu'elle avait depuis deux ans à son service, une femme appelée Léontine Hourez; sur l'affirmation qu'on lui avait donnée que sa domestique commettait des détournements à son profit, elle se rendit dans la chambre de Léontine et découvrit enveloppées dans un jupon diverses denrées provenant du magasin.

Mise en présence de son vol, Léontine Hourez ne cherche pas à nier, elle avoua même avoir dérobé diverses autres choses à trois reprises différentes. A l'audience, Léontine Hourez qui a une quarantaine d'années, réitère ses aveux en pleurant. La plaignante dit que, à part ces détournements elle n'avait pas à se plaindre des services de l'inculpée qui n'a jamais été condamnée en France mais qui a encouru quelques peines légères en Belgique. Elle se voit infliger quinze jours de prison.

PROCÈS DE PRESSE. — Par suite de l'indisposition de l'un des avocats, le procès en diffamation de M. Lecocq, juge de paix de Pont-à-Marcq, fait au journal *Le Lillois*, est renvoyé à huitaine.

Sera prononcé à la même date le jugement dans la cause plaidée à l'audience de mercredi dans la cause pendante entre le même demandeur, M. Leroy, et *La Croix*.

III. Même remise pour l'affaire de M. Lancelle, contremaître à Wasquehal, contre M. Deuv, le gérant de *Roubaix-Socialiste*.

IV. Lorsque l'épidémie de fièvre aphteuse régnait dans les communes de Loo et de Sequedin, deux cultivateurs de Sequedin, MM. Castelain et Mantel, avaient, à propos de la ferme de M. Potié, cultivateur et conseiller général, relaté, soit en conversation, soit même au sein du conseil municipal, certains faits que ce dernier avait considérés comme diffamatoires.

De là un procès, intenté par M. Potié à MM. Castelain et Martel et aux gérants des deux journaux *La Vraie France* et *La Croix du Nord* qui avaient donné connaissance des faits en question à leurs lecteurs.

Après les plaidoiries de Me Brackers d'Hugo pour M. Potié et de Me Gervais pour MM. Castelain et Martel, le Tribunal statue sur le cas de M. Castelain, seul, et l'acquitte. Il renvoie les autres affaires à huitaine.

Me CONFORME.

Tribunal de commerce de Roubaix. — *Audience du 11 janvier.* — UNE QUESTION DE COMPÉTENCE : LA VITICULTURE INDUSTRIELLE. — Le tribunal a rendu, dans cette audience, un jugement de compétence intéressant, contre le plus important de nos producteurs de fruits forcés. Une difficulté dans un règlement de compte avec un entrepreneur, M. Picavet, avait amené M. Anatole Cordonnier devant le tribunal de commerce de Roubaix.

M. Cordonnier excipait de l'article 638 du code de commerce aux termes duquel « ne seront pas de la compétence des tribunaux de commerce les actions intentées contre un propriétaire, cultivateur ou vigneron, pour vente de denrées provenant de son crû. »

Le Tribunal n'a pas admis ce système décidant que les prescriptions de l'art. 638 ne s'appliquent que lorsque le cultivateur ou le propriétaire se borne à exploiter sur propre fonds dans les conditions normales de culture et en dehors de toute idée de lucre et de spéculation ; que tel n'est pas le cas dans la présente espèce ; qu'en effet M. Cordonnier arrivé, par des procédés nouveaux qui exigent un outillage et un matériel importants et coûteux, à obtenir des récoltes dans des conditions absolument exceptionnelles et à des époques autres que celles fixées par la nature; que fondée dans un but de lucre et de spéculation, l'entreprise constitue une entreprise commerciale; que, de plus, par les démarches nécessitées pour le placement des produits, les opérations présentent le caractère d'opérations commerciales.

Nous n'avons retenu des motifs du jugement que la partie repoussant l'incompétence *ratione materiæ*.

Le Tribunal s'est déclaré compétent et a conservé la cause pour être plaidée au fond dans une audience ultérieure.

LA PRODUCTION DES LIVRES DE COMMERCE EN JUSTICE. — Dans cette même audience a été plaidé l'un des nombreux *litiges* dépendant de la liquidation Tibeaus, Caulliez, Destriez et Cie. Les débats roulaient sur la production des livres d'un tiers : la loi fait, à ce sujet, une distinction très nette : il y a la *représentation*, c'est-à-dire l'exhibition du livre pour être consulté sur un point spécial; puis la *communication*, qui consiste en la remise du livre pour être compulsé et examiné dans son ensemble. Le procès en question n'a pas d'autre intérêt.

Audience des criées. — Le tribunal, dans son audience de mercredi 11 janvier, a statué sur l'adjudication suivante :

Trois maisons sises à Tourcoing, au Blanc-Seau, rue Lhomond, 40, 42, 44. Mises à prix, 3,000 fr. — Adjugées pour la somme de 3,050 fr. à Me Rouibaut.

PETITE CORRESPONDANCE

J. C., volontaire. — Si vous contractez un engagemen vous reviendrez à l'expiration de cet engagement.

L. F. Tourcoing. — Non. Si celui qui est actuellement au service, réclamait la dispense, le second serait appelé au service pour trois ans, parce que les droits à la dispense qu'il avait réclamée, auraient cessé.

H. L. 496. — Un fils d'étrangers, c'est-à-dire tout individu, né en France d'un père et d'une mère nés à l'étranger, peut opter pour la nationalité étrangère. A cet effet, il est astreint de signer, dans l'année de sa majorité (21 à 22 ans), une déclaration en vertu du Code civil, devant le juge de paix de son canton.

A. B. Tourcoing. — Oui, tous les dispensés, sans exception, sont assujettis à une année de service actif, s'ils sont reconnus « bons » par le Conseil de revision.

J. L. Blanc-Seau. — Présentez-vous à la Mairie (Bureau militaire porteur d'un extrait de votre acte de naissance (sur papier libre).

E. W. C. P. — Présentez-vous à la mairie (bureau militaire), muni de votre livret de mariage, et de : 1° votre acte de naissance; 2° l'acte de mariage de vos père et mère; 3° un certificat d'extranéité. Ces pièces doivent être établies sur papier timbré.

H. K. — 1° Au chef de corps. 2° Expliquez votre cas dans votre demande. 3° Les pièces ne peuvent avoir plus de quinze jours de date, il faut les renouveler.

Un abonné du journal, Tourcoing — Vous pouvez solliciter la dispense, comme soutien de famille.

H. D.— Il doit adresser une demande à M. le ministre de la Justice, à l'effet d'obtenir la qualité de Français, et faire valoir le temps qu'il a accompli, comme engagé volontaire, pour la durée de la guerre.

NORD

Rencontre de deux trains à Frévent. — Un tué. — Nombreux blessés. — Un tamponnement a eu lieu hier près de la gare de Frévent. Un train de voyageurs a rencontré, vers cinq heures du soir, un train de marchandises. Un choc épouvantable s'est produit.

Un mécanicien a été tué et un chauffeur grièvement blessé. Nombre de voyageurs ont reçu des contusions plus ou moins graves.

Quant aux dommages matériels, ils sont considérables.

Ecole industrielle de Douai. — Parmi les documents parlementaires parus au *Journal officiel* du 12 janvier, un chapitre est consacré à l'Ecole industrielle de Douai. Il expose son but primitif, les services qu'elle doit rendre aux industries de l'alcool, du sucre et autres similaires et aux sciences chimiques et agricoles. Il donne le programme d'admission à l'Ecole, le prix de l'enseignement, l'importance des bourses, la liste des cours, le traitement des divers professeurs, etc.

Nécrologie. — Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Jean-Baptiste Dubrulle, ancien conseiller à la cour de Douai, décédé mercredi, à l'âge de 77 ans.

M. J.-B. Dubrulle débuta dans la magistrature en 1841, comme juge au tribunal de Bethune ; en 1856 il fut nommé juge à Douai et en 1871 conseiller à la cour.

Bailleul. — *Arrestation d'un dévaliseur d'église.* — Il y a quelques mois, un vol d'une audace inouïe était commis à l'église St-Vaast, à Bailleul. Les premières recherches opérées pour découvrir le coupable demeurèrent infructueuses. Peu de temps après, le sacristain de l'église de Bergues découvrait, caché dans un confessionnal, un individu du nom de Piquet, originaire de Morbecque, et âgé de 25 ans. Il le livra à la gendarmerie qui le trouva nanti de nombreuses clefs.

On soupçonna immédiatement le quidam d'être l'auteur du vol commis à Bailleul. On l'interrogea, mais il nia énergiquement. Il y a quelques jours cependant, en présence de nouvelles affirmations qui constituaient autant de preuves morales de sa culpabilité, il avoua.

On lui fit en outre avouer qu'il était encore l'auteur du vol commis, il y a quelque temps, à l'église Saint-Bertin, à Poperinghe.

PAS-DE-CALAIS

Les grèves dans le Pas-de-Calais. — La cessation du travail des rouleurs de la fosse n° 1 de Bruay a obligé un certain nombre d'ouvriers de cette fosse de remonter mercredi matin. On craint que la grève ne gagne les rouleurs des deux autres puits. M. Evrard, secrétaire-général du syndicat des mineurs, doit faire mercredi soir une conférence.

LES GRÈVES DANS LA RÉGION

A LILLE

A LA FILATURE REMY-VON

Une délégation s'est présentée à la mairie mardi après-midi, accompagnée de M. le député Lafargue et de M. Lambert pour solliciter l'autorisation de quêter et d'organiser une souscription.

M. Géry Legrand les a reçus, entouré de MM. Gavelle et Baggio, adjoints.

M. Gavelle leur a promis d'en référer au syndicat des filateurs de coton.

M. le maire s'est engagé à user de son influence pour apaiser ce différend au mieux des intérêts de tous.

La même délégation s'est rendue de nouveau à la mairie mercredi après-midi pour prendre la réponse.

AU TISSAGE COURMONT

Les ouvriers du tissage de MM. Courmont sont rentrés mercredi matin.

Il leur a été accordé le travail à la journée pour faire les échantillons, soit quatre francs par jour, quel que soit le nombre d'heures faites. Autant que possible, les ouvriers malades retrouveront leurs métiers à leur retour, et ce, sans perte de temps.

Les cinq contre-maîtres et les sept surveillants ne sont pas rentrés, malgré une augmentation de 1 fr. par jour aux premiers et 75 cent. aux autres.

Ils ne veulent rentrer qu'avec leur chef contre-maître Auguste Yzebart. Celui-ci ne veut rentrer qu'à la condition d'avoir la même direction des métiers qu'il avait lors de l'ancien directeur.

Aucune délégation n'a été envoyée aujourd'hui.

A SAINT-ANDRÉ

La situation est la même. Les ouvriers ont tenu une réunion mercredi à deux heures, à l'estaminet Saint-Vital, M. Lambert y assistait. Une nouvelle délégation a été envoyée à M. Barbry.

A SECLIN

La grève est terminée. Dans une réunion tenue mardi à deux heures, les patrons ont décidé d'accorder, aux ouvriers, une demi-heure pour déjeuner et une demi-heure pour goûter et de les laisser sortir, le lundi, à cinq heures, en été, et cinq heures 1/2 en hiver.

Ceux-ci sont rentrés dans leurs ateliers, mercredi matin.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 11 courant.* — Lucien Losfeld, rue d'Alger, cour Scherpereel, 3. — Eugène Glorieux, Hotel-Dieu. — Jean-Baptiste Roes, Hotel-Dieu. — Albertine Lampe, Grande-Rue, 395. — Georges Lefebvre, rue du Parc, 29. — Marie Delvoye, rue de Denain, 2. — Victor Degouys, rue des Filatures. — *Mariages.* — Edonard Defretin, 31 ans, tourneur en bois, rue Plutarque, 15, et Marie Hage, 32 ans, visiteuse, impasse Ingouville, 33. — Jean-Baptiste Verroust, 28 ans, boucher, rue des Fossés, 21, et Léonie Coursier, 23 ans, sans profession, rue Pellart, 90. — Augustin Vanderschaege, 22 ans, comptable, rue du Tilleul, 46, et Juliette Laurie, 20 ans, sans profession, rue de Ma Campagne, 80. — *Déclarations de décès du 11 janvier.* — Sophie Willequeaux, 75 ans, rue de Lannoy, 196, cour du Blanc-Four. 1. — Zoé Delemotte, 3 mois 12 jours, rue Bernard, 34. — Jeanne Declercq, 1 an 9 mois 10 jours, rue Sébastopol, cour Cliquet, 5. — Louis Vensingnel, 55 ans 5 mois, Hotel-Dieu. — Rosine Merat, 65 ans, rue Dampierre, 3. — Amand Boussmart, 73 ans 10 mois 26 jours, Hotel-Dieu. — Marie Vanstenkiste, 67 ans 11 mois 14 jours, *rue Saint-Jean, aux Petites-Sœurs.* — Georgette Krabansky, 3 mois 12 jours, rue Fourcroy, cour Debos. — Auguste Sintobin, 35 ans 21 jours, rue Sébastopol, 23. — François Vanspeybroek, 11 mois 11 jours, rue Larochefoucauld, maisons Vandamme. — Victorine Pommelaere, 3 ans 8 mois, rue Bernard, 23. — Clotaire Vancoppenolle, 40 ans 3 mois, rue de Lafontaine, cour Lefebvre, 3. — Augustine Decornet, 27 ans 10 mois 27 jours, rue Saint-Joseph, 46. — Jules Patte, 10 mois, rue de la Perche, cour Cornille, 2. — Angèle Bovyn, 7 mois 6 jours, rue de l'Epeule, 186.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 11 janvier.* — Madeleine Gaerzynack, à l'Epinette. — Jules Dejonckeerd, rue de la Latte. — Jeanne Delattre, rue du Flacon. — Jules Desplechin, rue de la Cloche. — Charles Leignel, rue de la Latte. — Louis Leclercq, rue Beugne. — Henri Mas, rue Saint-Blaise. — *Mariages.* — Henri Wachem, 24 ans, fileur, et Maria Saytsers, 24 soigneuse. — Camille Lorthiois, 26 ans, domestique, et Marie Clabeaux, 26 ans, journalière. — Jean-Baptiste Vienne, 37 ans, ourdisseur, et Virginie Varras, 35 ans, couturière. — *Déclarations de décès du 11 janvier.* — Amélie Desquière, 40 ans, marchande, Blanc-Seau. — Aurélie Dujardin, 5 mois, rue du Creux-Joyeux. — Palmyre Liétaer, 17 ans, rattacheuse, rue de la Haute-Voie. — Albertine Leconte, 9 mois, à la Marlière. — Léonie Gersens, 1 an, rue Mesiaen.

HALLUIN. — *Déclarations de naissances du 10 janvier.* — Alphonine Dumont, gravier de Bousbecque.

BOUSBECQUE. — *Déclarations de naissances du 27 décembre au 11 janvier.* — Albert Maton, section des Bois. — Zoé Tavernier, rue de Menin. — Rachel Dalman, rue du Petit Chemin de Wervicq. — Joseph Dhaltum, section de la Basse-Ville. — Jules Dumont, chemin des Vaches. — Henri Houzay, Basse-Ville. — Joseph Roussel, au Bois. — Berthe Vanwalleghem, rue de Wervicq. — *Louis Houzay, Basse-Ville.* — *Mariage.* — François Delmotte, 36 ans, trilleur de lin, et Sophie Gilles, 28 ans, servante. — *Déclarations de décès du 27 décembre au 11 janvier.* — Sophie Roussel, 38 ans, rue du Rivage. — René Gryspeert, 22 ans, section de la Place. — Marie Decottignies, 3 mois, section des Bois. — Jean-Baptiste Descuelle, 65 ans, section des Bois. — Charles Vervaeck, 68 ans, décédé accidentellement. — Emile Delahousse, 18 ans, rue de Lisselles. — Marie Brunelle, 17 ans, rue de la Douane. — Louise Vanmaldeghem, 11 mois, section des Bois.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille SINTOBIN-BEERNAERT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur Auguste SINTOBIN, décédé à Roubaix, le 11 janvier 1893, à l'âge de 56 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 13 courant, à 8 heures, en église Saint-Martin, à Roubaix. L'assemblée à la maison mortuaire, rue Sébastopol 23.

Les amis et connaissances de la famille QUONIAM-DASSONVILLE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Gabrielle QUONIAM, décédée à Tourcoing (Blanc-Seau), le 11 janvier 1893, à l'âge de 8 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le vendredi 13 courant, à 8 heures, en l'église Saint-Eloy, à Tourcoing (Blanc-Seau). — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Presbytère, 11, à 7 h. 3/4.

Un Obit solennel anniversaire célébré en l'église Saint-Vaast, à Armentières, le samedi 14 janvier 1893, à onze heures, pour le repos de l'âme de Dame Josephine DELAOUTRE, épouse de Jean CORDONNIER, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu. 33539

BELGIQUE

Mouscron. — On a saisi une pièce d'étoffe à un marchand qui refusait de payer le droit de place sur le marché. Cette pièce sera vendue aux enchères.

— Un notaire, habitant Z..., était chargé, il y a quelques jours, de « faire les sommations respectueuses » au nom d'un de ses clients, désireux de se marier sans le consentement paternel. Le père reçut fort mal le tabellion, le menaçant même d'un couteau. Mais le notaire le pria de déposer son arme, sinon, dit-il, il le tuerait « comme un chien ». L'affaire n'a pas eu d'autres suites.

Tribunal correctionnel de Courtrai. — *Audience du 11 février.* — Présidence de M. Delange, vice-président ; Me Gombault occupe le siège du ministère public.

Le drame d'Autregne.— Cette dramatique et répugnante affaire que nous avons rapportée dans notre numéro du 8 décembre, a été appelée mercredi devant les juges correctionnels.

Le 5 décembre 1892, la femme Nottebaert avait été trouvée mourante dans un champ. Elle rendit le dernier soupir après avoir pu désigner le meurtrier, un nommé J. Antoin.

Au cours de l'instruction, il fut prouvé que la nièce d'Antoin avait été, de la part de ce dernier, l'objet d'une tentative odieuse.

Antoin est condamné pour coups et blessures ayant entraîné la mort, à cinq ans de prison; pour outrages aux mœurs à 5 ans de prison; à 10 ans de privations de ses droits civils et politiques et à 10 ans de surveillance. Pour les faits relatifs à sa nièce, on lui octroie 3 ans de prison.

Bruxelles. — *Un drame au révolver.* — Mardi soir, un cabaretier a fait feu sur des individus qui le menaçaient ; deux d'entr'eux ont été blessés. L'un d'eux ne survivra pas.

Mons. — Un accident, est arrivé lundi au puits n° 25 de la Société des Produits à Flénu. Quatre ouvriers se disposant à remonter, après leur journée faite, ont été surpris par une rame de wagonnets qui ont descendu brusquement du plan incliné, la corde qui les guidait s'étant cassée fortuitement. Deux ouvriers ont été écrasés et tués sur le coup ; les deux autres ont été assez grièvement blessés.

Bruges. — *Le choléra.* — L'épidémie cholériforme n'a pas cessé ses ravages ici.

Il y a deux jours, un cas s'est produit dans la rue de la Visière : le nommé Blondel, père de famille, a été transporté d'office à l'hôpital ; aujourd'hui il va beaucoup mieux. Hier deux cas suivis de mort : un père de famille et un de ses enfants sont morts quelques instants après ; les cadavres ont été aussitôt ensevelis. Les mesures nécessaires de précautions hygiéniques sont prises.

Tournai. — Sur un mandat d'arrêt décerné par le parquet, la police a mise en arrestation, vers onze heures de la matinée, une nommée H. L..., épouse D..., prévenue de nombreuses escroqueries en Belgique et en France.

Le commandant Lebon. — De Paris nous recevons la confirmation officielle d'un renseignement publié il y a plusieurs semaines : Le lieutenant-colonel Lebon, attaché militaire à la légation de France en Belgique et en Hollande, est placé au 35e d'artillerie pour y faire son service.

Les socialistes étrangers en Belgique. — Le gouvernement belge vient de refuser à M. Domela Nieuwenhuys l'autorisation de se rendre à Gand pour y donner une conférence à la Société libérale des études sociales.

On sait que l'accès du territoire belge est interdit au député socialiste hollandais.

Tournai. — *Le tirage au sort.* — Voici les époques où aura lieu le tirage au sort dans l'arrondissement de Tournai :

Tournai (ville), le vendredi 27 janvier; Tournai (communes), le samedi 28; Péruwelz, le lundi 30; Antoing, mercredi 1er février; Templeuve, le lundi 6; Leuze, le credi 8.

Etterbeck.— *Un jeune homme de 15 ans qui se pend.* — Un jeune garçon de 15 ans, Antoine Lansberg, demeurant rue des Acacias, s'est pendu dans la forêt de Soignes. Le jeune Langsberg était élève de l'athénée d'Ixelles. Lundi matin, à la suite d'une gaminerie commise en classe, il avait été renvoyé chez lui pour un jour. Il était un des meilleurs élèves de l'athénée. Très affecté de cette punition, il perdit la tête.

CHAMBRES ET APPARTEMENTS A LOUER

(Voir le Tableau à la 4e page)

LES COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Partie de coq, plumes pour plumes, dimanche 22 janvier, 3 heures, chez M. Verhaeghe, dit « Brouteux, » contre M. Fleury-Fleurin, 50 francs, un 3 de 5. Rendage, chez M. Fleury-Florin, rue du Vieil-Abreuvoir, le 29 janvier.

— Jeudi 12 janv., partie au « Maréchal de Coyghem, » 100 fr., 3 de 5 mort, contre M. E. Wolcarius, dit « Chocolat. » — On battra six paires.

NOTES DE LA MENAGERE

MENU DU VENDREDI 13 JANVIER

POTAGE PURÉE DE HARICOTS ROUGES
THON MARINÉ
RAIE AU BEURRE NOIR
NAVETS AU SUCRE
CROUTES AU MADÈRE
DESSERT

RECETTES. — *Croûtes au Madère.* — Prenez de la brioche très légère, taillez-en des losanges grands comme le creux de la main et épais comme un gros sou. Faites chauffer du bon beurre et mettez-y les petites tartines de brioche auxquelles vous faites prendre couleur ; lorsqu'elles sont dorées retirez-les et couvrez-les de marmelade d'abricots ou de prunes ; disposez-les en couronne sur un plat et versez au milieu une sauce faite avec un peu d'eau et de Madère délayés avec de la marmelade d'abricots. Mettez le plat une minute dans le four et servez.

BULLETIN INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

REVUE DES MARCHÉS

MARCHÉS D'ORIGINE

Buenos-Ayres, 10 janvier.

Le cours de l'or est à 293 1/2 piastres papier nonnaie.

Buenos-Ayres, 10 décembre.

Les affaires en produits du pays ont été passablement actives au début de cette période d'avis, sauf dans les céréales, malgré les nouvelles peu favorables des marchés étrangers. En outre, le léger raffermissement de l'agio a entravé une nouvelle baisse des prix. Le recul qui s'est produit hier a cependant causé un affaiblissement des prix des produits et on clôture en tendance indécise, avec des transactions restreintes.

Les entrées de laines ont été importantes pour l'époque avancée de la saison, mais une partie a dû être emmagasinée à cause des hautes prétentions. A la suite de la baisse survenue en Allemagne et en France, nos cotes ont été abaissées, mais pas dans la même mesure, puisque en même temps l'agio montait. On a payé pour belles laines à fabrique fr. 4 à 4,25, bonnes à très bonnes fr. 3,90 à 4,10, moyennes à bonnes fr. 3,80 à 3,90, petites fr. 3,75 à 3,85 ; laine Zéphyr 1ma fr. 3,50, 2da à 3tia fr. 2,25 à 3,40, 4a à 5a fr. 3 à 3,10. Lorsque hier l'agio montait de plusieurs points les cotes-papi r ont fléchi et la baisse moyenne se monte à 20 et 30 centavos. Malgré cette réduction les prix sont encore trop élevés, les derniers ordres transmis d'Europe ne permettant pas d'exécution sur cette base. Les existences de la dernière tonte sont estimées à 250 1270 balles.

Les recettes de peaux de moutons, mataderos, ont augmenté ces derniers temps; et pendant la huitaine sous revue de fortes parties sont arrivées au marché. Ces grosses offres ont entravé une amélioration des cours et seules les qualités supérieures ont réalisé une légère plus-value, tandis que les peaux moyennes et inférieures, pour lesquelles les acheteurs montrent peu d'attention, sont restées stationnaires. Les peaux d'agneaux ont également été peu recherchées et les cours pour quelques qualités ont reculé.

Paris, 10 janvier.

Peaux de moutons. — On cote selon la pousse (toute fraîche ou de saison) :

Métis de Brie, Beauce et Nord	4.30 à 6.50
Gascons et Champenois	3.60 à 4,90
Nivernais et du Centre	3 70 à 5 75
Auvergnats et Bizets	2 45 à 4 20
Berrichons et Gâtines	3.15 à 4 80
Hautes-Alpes et Arlésiens	2 70 à 5 45
Américains	4 05 à 5 10
Russes	2 30 à 3.80
Hongrois	2.45 à 4 25
Allemands	3.90 à 5 85
Africains	2 » à 3.65
Agneaux fermiers	2.15 à 3 55

MARCHÉS D'IMPORTATION

Anvers, 12 janvier.

(par télégraphe)

En disponible, il a été traité ... balles Plata et .. b. Australie.

Le Havre, 11 janvier.

(De notre correspondant particulier)

Laines. — Ce matin la cote a été laissée sans changement, on n'a traité que peu d'affaires.

Cette après-midi, la cote a été baissée de 1 fr. pour janvier et laissée sans changement pour les autres mois, marché soutenu.

A terme on a fait 125 balles dont détail suit : 25 balles Buenos-Ayres sur février à 140 fr. 50; 50 balles dito sur mars à 142 et 50 b. dito sur mai à 143,50.

Primes 50 balles Buenos-Ayres sur mai base 143, double prime 7,50; 100 balles dito sur août à 145,50 double prime 10 fr.

Voici les cours de clôture : Janvier 133,50; février 141,»»; mars 142,»»; avril 143,»» ; mai 143,50 ; juin 144,»»; juillet 144,50 ; août 145,50; septembre 146,»» ; octobre 146,50 ; novembre 147,50.

MARCHÉS DE CONSOMMATION

ROYAUME-UNI

Bradford, 10 janvier.

Laines. — Les affaires ne sont pas très actives jusqu'à présent, mais la consommation est importante et les bases des prix semblent être tout à fait établies. A l'exception du mérinos, tout peut être côté ferme; mais il y a plus de détenteurs au marché et occasionnellement quelques concessions peuvent être obtenues. En mohair les affaires sont peu importantes et les prix inchangés. L'alpaca est ferme.

Fils. — Il s'est traité des affaires importantes, mais il n'y a pas d'entrain sur le marché. Les filateurs se plaignent de ce qu'ils ne peuvent pas obtenir de la hausse, et, d'autre part, les négociants disent qu'ils n'arrivent pas à acheter à meilleur compte.

En *fils de mohair et d'alpaga*, la demande se maintient, et les filateurs reçoivent régulièrement les dispositions.

Les prix sont en général assez fermes.

Tissus. — Bien que les fabricants traitent des affaires, ils n'en ont pas suffisamment pour les tenir complètement occupés et très peu d'entre eux n'ont beaucoup d'ordres en mains.

REVUE ÉCONOMIQUE

Le commerce en Angleterre en décembre

Le mois de décembre n'a apporté dans l'ensemble aucune amélioration sensible à la situation défavorable du commerce britannique. Les importations, qui se sont élevées en valeurs à liv. st. 37,879,129, ont été en diminution de liv. st. 5,382,851 ou de près de 12 1/2 p. c.; les exportations ont atteint un total de 19,304,636 liv. st. et sont en diminution de liv. st. 535,179, ou de 2 1/2 p. c. environ.

Il y a un point à signaler au milieu de la dépression générale, c'est l'activité toute spéciale et en reprise marquée qui s'est manifestée dans les expéditions de coton brut, de jute et de laine, parce que c'est plutôt un symptôme défavorable, Mais il convient de tenir compte sur l'ensemble de la baisse des prix qui est entrée pour beaucoup dans la diminution sur le montant total des entrées et des sorties de marchandises.

En 1892 on a constaté des augmentations, à l'entrée, pour les thés, les tabacs, dont la consommation a atteint pendant l'année un total inconnu jusqu'ici ; les minerais de fer, l'étain non ouvré et les laines brutes sont également entrés en plus grandes quantités. Il y a eu diminution dans les importations de denrées alimentaires, de coton brut des Etats-Unis, de sucre brut et de sucre raffiné, de vins, d'étoffes de laine, etc.

A la sortie on a constaté en 1892 des augmentations en quantités pour les charbons, mais à cause de la baisse des prix il y a une diminution en valeurs pour cet article. Les fils et tissus de coton, les fils de jute ont été en diminution, tandis que les tissus de jute, les fils et tissus de lins, les soies, les fils de laines sont en augmentation. Il en est de même pour certains produits sidérurgiques et les plaques d'étain.

Les Etats de l'Amérique du Sud ont continué plus que jamais à être de forts consommateurs pour les tissus de coton, comme le montre la comparaison suivante des exportations en yards des trois derniers exercices :

Pays de destination	1890	1891	1892
Chili	61 851 600	40 110 000	121 731 100
Brésil	213 640 500	186.466.900	278 908 500
Uruguay	34 027.100	30 574.800	45.451 600
Argentine	64 736 700	76.830.400	142 810 500

Expéditions de fils de laine cardée et peignée de la Belgique vers la Grande-Bretagne par le port d'Anvers

Semaines	Angleterre KIL.	Ecosse KIL.	Total KIL.
10 au 17 décembre	27.127	89.500	116.627
17 au 24 décembre	25.851	82.105	107.956
24 au 31 décembre	24.093	80.091	104.184

Relevé statistique des expéditions faites en fils cardés, pour l'Angleterre et l'Ecosse, au cours de

1888	kil.	5.576.720
1889	»	6.275.694
1890	»	5.143.808
1891	»	5.199.311
1892	»	5.548.864

Relevé comparatif mensuel des opérations de Conditionnement

	LAINE PEIGNÉE 1891	LAINE PEIGNÉE 1892	LAINE FILÉE 1891	LAINE FILÉE 1892
Reims	7.757.594	6.952 515	706.630	637 366
Roubaix	24 072 190	25.056.235	5.295.684	5.294 206
Tourcoing	15.984.350	18.944.653	4 600.387	4.335 936
Amiens	541.940	638.746	804.319	875.531
Fourmies	2.410.412	2 765 429	4.261 600	4 306 530
Totaux	50.586.486	54.348.200	15.077.620	15.849.789

COTONS

(Dépêche communiquée par M. LÉON CLERC)

Liverpool, 12 janvier, 16 h. 16.

Ventes : 6.000 balles. Marché à peine soutenu.

Janv.-Février	5 08/64	Juillet-Août	5 18/64
Février-Mars	5 09/64	Août	.../...
Mars-Avril	5 10/64	Octobre	.../...
Avril-Mai	5 12/64	Octob.-Novemb.	.../...
Mai-Juin	5 14/64	Nov.-Décemb.	.../...
Juin-Juillet	5 16/64	Décemb.-Janv.	.../...

Le Havre, 11 janvier.

(De notre correspondant particulier)

Cotons. — La baisse des futurs aux Etats-Unis est certainement quelque chose ; mais son importance relative s'est trouvée sensiblement accrue par la terreur des télégrammes particuliers ; en somme le ton pour le moment, semble donner raison à l'opinion émise ces jours derniers par MM. Fatman-Schwarz. Un de ces derniers avis nous dit que les haussiers réalisent pour arrêter leurs pertes. d'autres pensent que marchés spéculatifs sont fatigués.

Peut-être ne faut-il voir en tout cela qu'une manœuvre ayant pour but de faire sortir du marché certains petits spéculateurs et ramasser leurs dépouilles pour mieux repartir ensuite, car, en définitive; on ne trouve aucune explication de ce changement d'aspect dans la marche de la récolte et la situation reste ce qu'elle était précédemment, c'est-à-dire très bonne.

Le disponible a baissé hier de 1/16 c. à New-York, Mobile et Augusta.

Quant aux futurs ils ont cloturé en baisse de 6 à 9 p. a New-York et de 4 a 8 p. a New-Orléans. Les recettes aux ports accusent un déficit de 33,200 balles sur l'an dernier pour la semaine correspondante.

Les renseignements des Etats-Unis ont influencé tous les marchés européens.

Sur place nous avons noté ce matin passablement d'affaires en coton de l'Inde principalement pour l'exportation, mais à part cela les affaires restent languissantes et les prix sont faciles pour le disponible ; low-middling New-Orléans vaut 65 francs.

A terme la cote de ce matin a été baissée de 37 cet. 1/2 à 62 cent. 1/2 ensuite on aurait probablement pu traiter encore à 12 cent. 1/2 au dessous.

Cette après-midi même position pour le disponible.

A terme on a pu faire légèrement raffermi pour faiblir de nouveau et on a pu traiter ainsi à 37 cent. 1/2 au-dessous des cours de ce matin, la cote a été établie à cette parité sauf pour janvier qui a été baissé de seulement 12 cent. 1/2.

En disponible, on a fait 1.577 b.

A termes, les ventes se sont élevées à 3.900 balles.

Voici les cours de clôture: janvier 62 1/4; février 62 1/2; mars 62 7/8; avril 63 3/8; mai 63 3/8; juin 64 1/4; juillet 64 1/8 ; août 65; septembre 65 1/8; octobre 64 1/4; novembre 63 1/8; décembre 62 7/8.

A Liverpool, on a fait aujourd'hui 8,000 b. à prix en faveur des acheteurs pour les Amérique. Sans changement pour les Surates.

Les futurs sont en baisse de 3/64 à 4/64 den. languissant.

Manchester, 9 janvier.

Les tissus sont fermes et la plupart des fabricants demandent des prix plus élevés. Les acheteurs pour l'Inde et la Chine ont déjà pourvu à leurs plus pressants besoins et pour toute autre destination il ne règne qu'une demande modérée. Les filés pour l'exportation sont recherchés mais à des limites qui sont rarement praticables Le twist et werft cops sont fermes, quoiqu'en vue d'une fin prochaine de la grève il se présente peu de nouvelles affaires.

MOUVEMENT MARITIME

ARRIVAGES

ANVERS, 10 janvier. — *Florence, Dante*, de La Plata.
BARBADE, 9 janvier. *Cuban*, West India, de Liverpool.
BOULOGNE, 9 janvier. — Voilier *Agent-Peterson*, suédois pour Céara.
CALLAO, 10 janvier. — *Ville-de-Paris*, Cie Mne du Pacifique, du Havre.
DUNKERQUE, 10 janvier. — *Salado*